

## SMECTOM DU PLANTAUREL

### COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

#### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le trente mars **après une absence de quorum constatée le vingt-neuf mars**, est réuni aux Forges de Pyrène, à Montgailhard, sous la présidence de Madame Florence Rouch.

Nombre de membres en exercice : 175 – Présents : 66 – Pouvoirs : 3

**PRESENTS :** [CA P. Foix-Varilhes] ATTANE Jean-Louis – AUTHIÉ Francis – BENARD Alain – BONNEL Didier – CASTAGNÉ Michel – CAVICCHI-CABEZOS Sylvie – CAYROL Paul – DEGRAVES Laurence – DUBUC Marie-Christine – DUPUY Jean-Claude – FROMENTIN Thomas – GARNIER Alain – MARROT Jean-Jacques – PÉCHIN André – PÉRUGA Michel – PORTET Michèle – POUECH Patrick – ROUCH Florence – SEILHAN David – VIDAL Valérie – VOISIN Patrick – [CC Portes d'Ariège P.] BERNARD Claudine – BOCAHUT Fabrice – BOUCHÉ Danièle – BOYER Louis – CANCEL Eric – COURNEIL Daniel – DOUSSAT Michel – MEMAIN Daniel – RAGARU Xavier – ROCHET Alain – SOULA Jean-Marc – VIDAL Philippe – [CC Arize Lèze] BAZY Jean-Marc – BORDALLO Ramón – BUSATO Philippe – COMMENGE Jean-Claude – FALLICO Gaëtano – LAFONT Patrick – MILHORAT Laurent – MOREAUD Rosine – RUMEAU Colette – VANDERSTAETEN François – [CC P. d'Olmes] BACCAM Soukham – EYNAC Martine – MARTINEZ Bruno – SOARES Françoise – TISSEYRE Bernard – [CC P. Tarascon] BERMAND Alexandre – JASPARD Eliane – PÉREIRA Auguste – PUJOL Philippe – ROUAN Jean-Luc – RUBIO Olivier – SZYMKOWIAK Marie-Thérèse – [CC P. Mirepoix] BALFOUR Colin – CHAUCHE Alain – DERAMOND Mathilde – ESCANDE Jacques – ROUGÉ Mariette – TOMÉO Alain – VANDERSTAPPEN Donald – VERDIER Simone – [CC Haute-Ariège] DAIN Sylvie – FOURCADE Dominique – SICRE Jean-Pierre.

**EXCUSES / ABSENTS / REPRESENTES :** [CA P. Foix-Varilhes] ALOZY Alban – ALVAREZ Vincent – AUBERT Daniel – DELPECH-CASSIGNOL Paulette – DEVESVRES Marie – FABRY Philippe – FOURNIÉ Bénédicte – GUÉZENNEC Serge – JEAN Frédéric – JOLIBERT Christophe – LASSUS Régis – MAGALHAES Lionel – MARCEROU Yves – MARTINEZ Denis – MIROUZE Jean-Pierre – PHILIP Pascal – PRADIER Marie-Luce – RAVAILLE Roger – ROUBY Bernard – SAUZET Roger – TARTIÉ Michel – VAN MOLLE Julie – [CC Portes d'Ariège P.] BARRIERE Christian – BAUZOU Christophe – BAYARD Sophie – BELLINI Max – BOUSQUET Jean-Louis – CALLÉJA Philippe – CAMPOURCY Roland – CHABÉ Jean-Paul – CRESPIY Jean – DEJEAN Jean – DUPRÉ-GODFREY Monique – FONTA-MONTIEL Nathalie – IZAAC Jeanine – JOUSSEAUME Yannick – LEGRAND Gérard – LELEU Geneviève – MANDROU Sabrina – PRAX Denis – PULL Norbert – ROUBICHOU Maxime – SÉJOURNÉ Bernard – VALLES Christine – VILLEROUX Serge – VIUDEZ Thierry – [CC Arize Lèze] ALBERO Elisabeth – ANTOLINI Dominique – BERDOU Raymond – BOY Francis – BUFFA Roger – CAUHAPE Jean-Louis – COURNEIL Jean-Claude – COURTIAL Anne – DEJEAN Jean-Paul – DESCUNS Lyliane – GILLIOT Diane – HUART Valérie – JALOUX Philippe – LABORDE Jean – LASSALLE Yvon – LECLERC Jean – [CC P. d'Olmes] AUDOUY Pascale – BARRAU-HILLOT Jean – BELMAS Carine – CAZENAVE Guy – CHATELUS Frédéric – COSTESÈQUE Lucette – GRACIA Lucas – GRELLA Camille – GUERRERO Sylvia – HOAREAU François – LE LEANNEC Yves – MIQUEL Raymond – PAILLARD Virginie – PALOSSE Annick – PERILHOU Paul – PUJOL Nady – RICHOU Geneviève – SANCHEZ Marc – TRÉMOLIÈRES Didier – [CC P. Tarascon] ARAUD Benoît – CLAUSTRES Jean-Claude – DEDIEU Michel – DENJEAN Yolande – ESPY Daniel – EYCHENNE Stéphanie – FAUX Paul – FOURNIÉ Françoise – IDARRETA Jean – KALANDADZE Marie-Françoise – LACASSIN Serge – TEULIÈRE Guillaume – VERMONT François – [CC P. Mirepoix] BIANCHINI Céline – BUKZIN Joëlle – CAUX Xavier – FABRE Emmanuel – ROUGÉ Pierre – TARDY Jean-Luc – [CC Haute-Ariège] BERTRAND Georges – BLANCO Didier – CAUJOLLE Marie-Line – DUPUY André – EL YACOUBI Abdel – GÉRAUD Daniel – LANGLADE Christophe – MARFAING Alain – NAUDY Alain.

**POUVOIRS :** Yolande DENJEAN à Philippe PUJOL, François VERMONT à Jean-Luc ROUAN, Xavier CAUX à Jacques ESCANDE.

**Madame la Présidente** déclare la séance ouverte. Elle remercie les délégué-es pour leur présence et propose de passer immédiatement à la présentation des différents rapports d'activité des services du Smectom.

## **1. Rapports d'activité 2022**

*(Cf. chapitres 1 à 8 de la Note de synthèse)*

### **1-1 - La Direction Collectes et Services**

Présentation par **Monsieur CHAZELAS** - Directeur Collectes et Services.

### **1-2 – La Direction Tarification incitative**

Présentation par **Madame PEYREFITTE** – Directrice Tarification incitative

### **1-3 - La Direction Traitement**

Présentation par **Sylvie MAGISTRALI** – Directrice générale des services

### **1-4 - La SCIC du Plantaurel**

Présentation par **Monsieur MAYER** – Directeur de la SCICARL du Plantaurel

### **1-5 – La Direction des Ressources humaines**

Présentation par **Sylvie MAGISTRALI** – Directrice générale des services

### **1-6 – Le Service Santé Sécurité au Travail**

Présentation par **Madame SAUZE** – Conseillère de Prévention, Santé Sécurité au Travail et QSE

### **1-7 – Le Pôle Communication**

Présentation par **Madame MAUGEAIS** – Chargée de Communication

### **1-8 – Le Pôle Réduction des Déchets**

Présentation par **Monsieur FLORISSON** – Responsable du Pôle Réduction des Déchets

**Madame la Présidente** remercie les services pour cette présentation des rapports d'activité. Elle ajoute que « *le Smectom a finalement réussi à mettre en œuvre la quasi-totalité des projets fixés l'an dernier, malgré de grosses difficultés en matière d'approvisionnement, et des conséquences également financières, puisque les prix du marché se sont considérablement enflammés, de même que les différents matériaux que nous avons pu acheter, quelle que soit la méthode d'achat, que ce soit par la commande publique ou que ce soit des achats au quotidien* ». **Madame la Présidente** souhaite également rappeler la stratégie du Smectom qui est de « *prévenir et réduire les déchets de sorte que nous puissions conserver un service public, exécuté le mieux possible à un coût maîtrisé, et cela ne sera possible que si nous parvenons à réduire considérablement les tonnages que nous envoyons à l'enfouissement.* »

## **2. Rapport moral de la Présidente et perspectives 2023**

Le rapport moral de la Présidente a été communiqué aux délégué-es dans la note de synthèse (*Chapitre 11*).

**Madame la Présidente** souligne et explique cependant en séance quelques passages qui lui paraissent importants.



Elle présente à l'occasion les perspectives 2023 : « Les difficultés déjà connues en 2022 se sont accrues. Les options possibles en matière budgétaire sont plus que contraintes, connaissant en cela les mêmes difficultés que vos collectivités, des contraintes réglementaires en sus et un impôt, la TGAP, qui impacte notablement le compte 011. Le montant de la TGAP représente en 2023, 51 €/tonne soit 11 € de plus par tonne qu'en 2022, et près de 17 € par habitant-e à iso-tonnage. De 40 €/tonne à 51 €/tonne, c'est près de 30% d'augmentation.

Le montant total de la TGAP inscrit au budget 2023 au compte 011 représente près de 2,1 M€, soit quasiment 20 % de nos charges à caractère général ou 9 % du total de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année encore, la Commission Plan d'économies et finances, le Bureau et l'ensemble des services ont travaillé durant plusieurs semaines pour parvenir à proposer un budget prévisionnel aux dépenses maîtrisées en fonctionnement et en dégagant les priorités au regard des investissements structurants et/ou obligatoires sur un plan réglementaire, que nous devons poursuivre en 2023.

Pour y parvenir, des investissements ont été décalés dans le temps et d'autres ont été supprimés, modifiant le PPI.

Des arbitrages ont été faits par la Commission des finances pour tenir un budget sincère et acceptable pour des investissements estimés à 4,9 millions d'euros.

Nous dégageons à fin 2022, un excédent reporté à affecter pour l'exercice 2023 de 2,2 M€, permis par le déblocage d'une partie de l'emprunt négocié, de 2 M€. Les restes à réaliser représentent 3,7 M€ compte tenu du décalage des réalisations et des livraisons de matériels/fournitures.

L'emprunt prévisionnel qui doit nous permettre de financer nos investissements en 2023 serait de l'ordre de 2 M€, pour 3 M€ en 2022. Toutefois, notre capacité de désendettement très favorable jusqu'à l'année dernière – elle était de 5 ans - devient insoutenable en 2023 passant à 28 ans, très au-delà du seuil critique de 15 ans.

Si nous arrivons à boucler le budget 2023 en utilisant intégralement l'excédent, les prévisions sur 2024 et les années suivantes ne sont tout simplement pas réalisables.

Néanmoins, nous allons poursuivre en 2023 les travaux engagés sur les sujets suivants :

- L'implantation de solutions de proximité de collecte par apport volontaire avec des bornes enterrées, semi-enterrées ou aériennes disposant de contrôle d'accès
- La gestion des biodéchets pour parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés sur 3 ans
- La mise aux normes de nos installations déchèteries limitée à notre capacité d'investissement
- Le renouvellement des matériels roulants limité à notre capacité d'investissement
- La finalisation de la base de données usager-es
- Le contrôle d'accès en déchèterie et l'acquisition de l'ensemble des matériels permettant la mesure du service en 2024 pour l'application de la TEOMI
- La fin de l'implantation des caissons de réemploi dans les déchèteries
- Les nouvelles REP : matériels de bricolage, jouets, articles de sport, produits et matériaux de construction et du bâtiment) et leur implication dans la gestion de nos déchèteries et de nos déchets
- La caractérisation de nos ordures ménagères, la dernière datant de 2018
- Et bien évidemment, la poursuite des programmes d'actions de prévention et de réduction des déchets

Comme je vous l'indique depuis plusieurs années, il est plus que souhaitable que la diminution des tonnages et des coûts de gestion associés compensent les augmentations de TGAP. Il faudrait cependant arriver à diviser environ par 4 le tonnage de déchets mis à l'enfouissement pour compenser intégralement la hausse de TGAP applicable depuis 2017 ...

Je ne peux conclure ce rapport moral sans vous dire ma très grande inquiétude concernant la prévision budgétaire : l'accord politique entre les présidents d'EPCI limitant la hausse des contributions à 3 % (quand les bases fiscales augmentent de 6,2 %) nous conduit à assécher nos réserves en un an et ce ne sont pas les 3 % consentis à nouveau pour l'année suivante qui suffiront à rétablir la situation. Comment financerons-nous nos activités et nos investissements (pour la plupart obligatoires car réglementaires) en 2024 ? Peut-on vraiment se satisfaire d'une prévision budgétaire affichant une capacité de désendettement de 28 ans en 2023 et un emprunt prévisionnel de plus de 8 M€ en 2024 ? Quelle banque nous suivra avec un tel tableau ?

Je remercie ici celles et ceux - élu-es et services - qui s'impliquent au quotidien pour faire progresser les projets du Smeptom et atteindre nos objectifs de prévention et de réduction des déchets à coût maîtrisé ».

### 3. Comptes de gestion et comptes administratifs 2022 (Délibérations) (Cf. chapitre 9 de la Note de synthèse)

Madame la Présidente donne la parole à Madame LOSS, directrice des finances au Smeptom, pour la présentation des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du Smeptom.

Madame LOSS, Directrice Finances, indique que les comptes de gestion transmis par le Trésorier de Pamiers sont concordants avec les comptes administratifs établis par le Smeptom (l'ordonnateur).

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	3 156 716,12		-506 161,39		2 650 554,73
Fonctionnement	3 564 157,65	2 660 109,22	2 417 986,47		3 322 044,70
<b>TOTAL I</b>	<b>6 720 873,57</b>	<b>2 660 109,22</b>	<b>1 911 825,08</b>		<b>5 972 599,43</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 75221-S.M.E.C.T.O.M SERVICE COMMERCIA					
Investissement					
Fonctionnement	565,11		-99,62		465,49
<b>Sous-Total</b>	<b>565,11</b>		<b>-99,62</b>		<b>465,49</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>565,11</b>		<b>-99,62</b>		<b>465,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 721 438,68</b>	<b>2 660 109,22</b>	<b>1 911 725,46</b>		<b>5 973 064,92</b>

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Comité syndical les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du Smeptom dressés par le Comptable public de Pamiers, arrêtés aux montants suivants :

#### • Budget principal

Section de fonctionnement : + 3 322 044,70 €

Section d'investissement : + 2 650 554,73 €

Résultats : + 5 972 599,43 €

#### • Budget annexe

Section de fonctionnement : + 465,49 €

Section d'investissement : + 0,00 €

Résultats : + 465,49 €

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.



Monsieur Jean-Pierre SICRE, quatorzième Vice-Président, délégué au plan d'économies et aux finances, est désigné par le Comité syndical pour présider la partie de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs.

Il donne d'abord présentation au Comité syndical des comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal du Smeptom, ainsi que l'état des restes à réaliser d'investissement qui suivent :

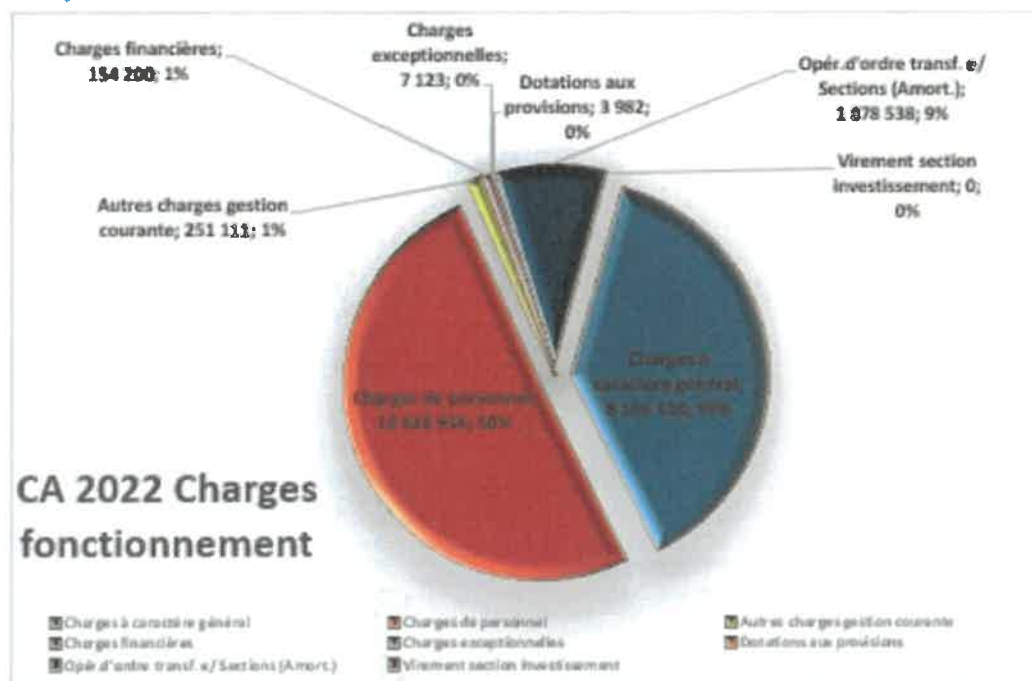
## 9.1.1 Dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP2022 - CA2022
011	Charges à caractère général	9 196 633	8 106 310	1090 323
012	Charges de personnel	10 941 500	10 628 958	312 542
65	Autres charges gestion courante	309 696	251 111	58 575
66	Charges financières	274 000	154 200	119 800
67	Charges exceptionnelles	18 000	7 123	10 877
68	Dotations aux provisions	15 000	3 982	11 018
042	Opér.d'ordre transf. et Sections (Amort.)	2 500 000	1 878 538	621 462
023	Virement section investissement	179 656	0	179 656
<b>TOTAL DEPENSES FONCT (réalisations de l'exercice) :</b>		<b>23 434 476</b>	<b>21 030 222</b>	<b>2 404 253</b>

Chapitre 011 : gain de : - 1 090 K€ - 11,9 % vs BP 2022  
 Chapitre 012 : gain de : - 312 K€ - 2,9 % vs BP 2022

2022 : dépenses réelles de fonctionnement : -2 404 K€ -10,3 % vs BP 2022 : 19 151 K€

## 9.1.1 Dépenses de fonctionnement - CA 2022



## 9.1.2 Recettes de fonctionnement

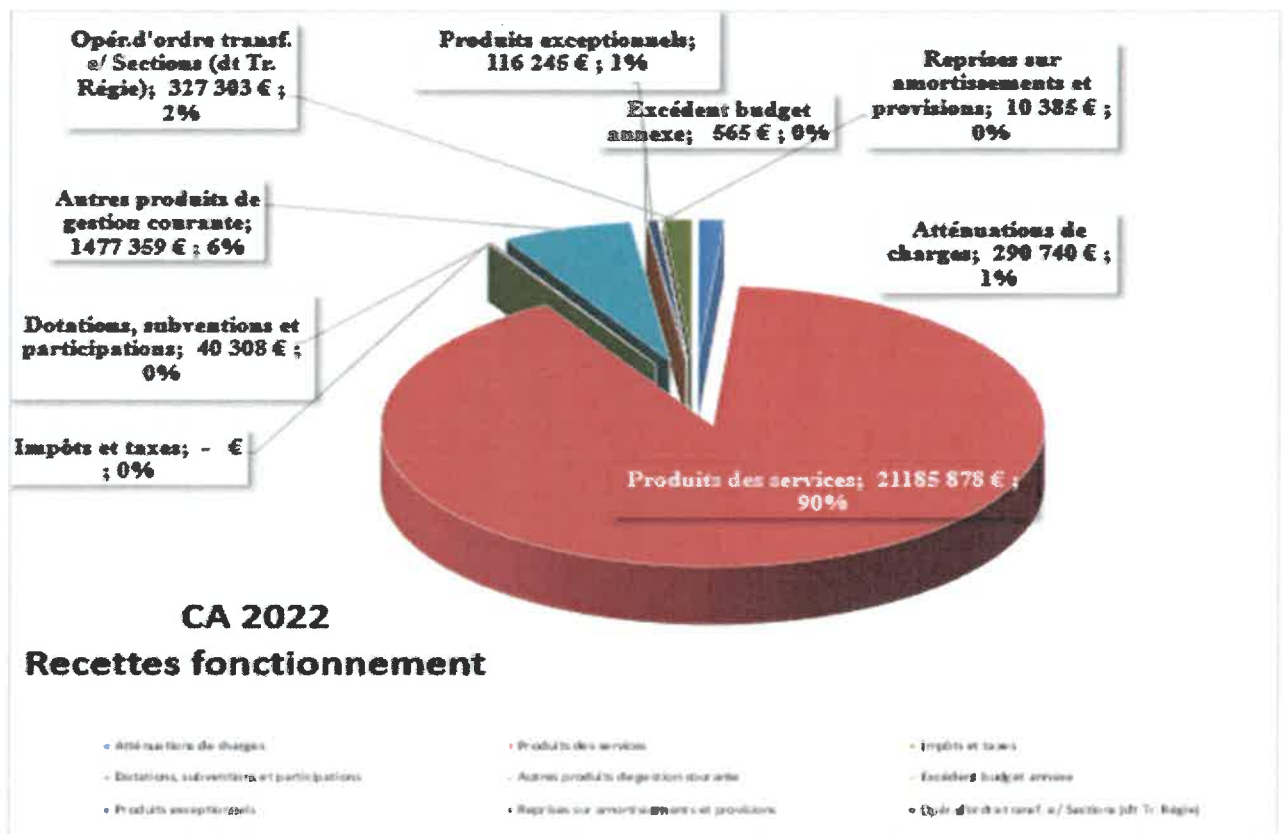
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP2022 - CA2022
013	Atténuations de charges	250 000	290 740	40 740
70	Produits des services	20 296 306	21 185 878	889 572
73	Impôts et taxes	-	-	0
74	Dotations, subventions et participations	168 250	40 308	-117 942
75	Autres produits de gestion courante	1 280 485	1 477 359	196 874
<i>dont 255/</i>	<i>Excédent budget annexe</i>	<i>565/</i>	<i>565/</i>	0
77	Produits exceptionnels	10 000	116 245	106 245
78	Reprises sur amortissements et provisions	10 386	10 385	-1
042	Opér.d'ordre transf. et Sections (dt Tr. Régie)	525 000	327 303	-197 697
<b>Total RECETTES FONCT (réalisations de l'exercice)</b>		<b>22 530 427  </b>	<b>23 448 218  </b>	<b>917 791</b>

Hausse des recettes réelles de fonctionnement de 5,1 % par rapport au BP 2022.

Résultat de fonctionnement 2022 :

En euros	Excédent
Dépenses de fonctionnement	21 030 222
Recettes de fonctionnement	23 448 218
<b>Résultat de l'exercice section de fonctionnement</b>	<b>2 417 996</b>
Résultat reporté R002 de l'exercice 2021	904 048
<b>Résultat à affecter</b>	<b>3 322 045</b>

## 9.1.2 Recettes de fonctionnement CA 2022



## 9.1.4 Dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP2022 - CA2022
16	Remboursement d'emprunts	1 800 000	1 555 099	244 901
20	Immobilisations incorporelles	206 718	73 173	133 545
204	Subvention d'équipement versée	0	0	
21	Immobilisations corporelles	4 623 318	2 920 743	1 702 575
23	Immobilisations en cours	68 649	7 432	61 217
26	Participations et créances	4 000	4 000	0
170001	Varilhes 1	4 606 492	3 578 813	1 027 680
170003	Réfection des déchèteries	1 641 258	1 387 210	254 049
170004	Réfection des quais de transfert	65 037	65 037	0
170005	Installations de Berbiac	1 104 764	339 974	764 790
040	Opér.d'ordre transf. et Sections (Tr. Régie)	525 000	327 303	197 697
041	Opérations patrimoniales	300 000	77 343	222 657
<b>AL DEPENSES INVY (réalisations de l'exercice)</b>		<b>14 945 236</b>	<b>10 336 127</b>	<b>4 609 110</b>

<b>Total dépenses d'investissement :</b>	<b>10 336 K€ dont :</b>
- Remboursement de la dette :	1 555 K€
- Dépenses d'équipements (dépenses réelles) :	8 376 K€
- Dépenses d'ordre budgétaires (travaux en régie, reprises de subventions reçues, réintégration de frais d'études et frais d'insertion) :	405 K€

## 9.1.5 Recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP2022 - CA2022
10	Dotations FCTVA	1 000 000	1 241 034	241 034
1068	Dotations, fonds divers et réserves	2 660 109	2 660 109	0
13	Subventions d'investis. reçues	2 027 186	1 972 942	-54 244
16	Emprunts et dettes assimilées	3 121 569	2 000 000	-1 121 569
040	Opér.d'ordre transf. et Sections (Amort.)	2 500 000	1 878 538	-621 462
041	Opérations patrimoniales	300 000	77 343	-222 657
021	Virement de la section de fonctionnement	179 656	0	-179 656
<b>Total RECETTES INVEST. (réalisations de l'exercice)</b>		<b>11 788 520</b>	<b>9 829 965</b>	<b>-1 958 555</b>

## 9.1.6 Résultat d'investissement 2022

	En euros	Déficit	Excédent
Dépenses d'investissement	10 336 127		
Recettes d'investissement	9 829 965		
Résultat de l'exercice section investissement		-506 161	
Résultat reporté R001 de l'exercice 2021			3 156 716
Solde d'exécution d'investissement (1)			2 650 555
Restes à réaliser à reporter en 2023 (2)		3 743 995	
besoin de financement (1-2) ou excédent d'investissement		-1 093 440	

Madame la Présidente s'étant retirée au moment des votes,

Sur la proposition de Monsieur SICRE, président de cette partie de séance, le Comité syndical délibère.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal du Smectom, ainsi que l'état des restes à réaliser d'investissement correspondants.

Le compte administratif du budget principal est adopté à l'unanimité, avec 1 abstention.

Monsieur SICRE donne ensuite présentation au Comité syndical des comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget annexe du Smectom, ainsi que l'état des restes à réaliser.

## 9.1.7 - Budget Annexe - Compte administratif 2022

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Voté 2022	Réalisé 2022	Diff voté-réalisé
011	Charges à caractère général	260 000	208 384	-51 616
65	Autres charges gestion courante	11 000	0	-11 000
67	Titres annulés sur ex antérieur	10 000	1 377	0
67	Reversement excédent au BP	565	585	-8 623
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 000	3 070	0
<b>TOTAL DEPENSES FONCT (réalisations de l'exercice) :</b>		<b>291 565</b>	<b>213 395</b>	<b>-78 170</b>
RECETTES FONCTIONNEMENT		Voté 2022	Réalisé 2022	Diff voté-réalisé
70	Produits des services	290 000	208 537	83 463
75	Autres produits de gestion courante	0	1	-5 758
77	Produits exceptionnels	1 000	8 758	77 704
<b>Total RECETTES FONCT (réalisations de l'exercice)</b>		<b>291 000</b>	<b>213 296</b>	<b>0</b>

## 9.1.8 - Résultat du Budget annexe 2022

En euros		Déficit	Excédent
Dépenses de fonctionnement	213 395		
Recettes de fonctionnement	213 296		
Résultat de l'exercice section de fonctionnement		-100	
Résultat reporté R002 de l'exercice 2021			565
Résultat à affecter			465

Monsieur MÉMAIN (délégué CCPAP) fait constater des erreurs qu'il qualifie de « techniques » dans les chiffres inscrits au premier tableau (*ci-dessus*) présenté. Madame LOSS convient d'un décalage de lignes à partir du chapitre 67 dans la colonne « différence voté-réalisé ». Elle confirme que cependant les chiffres présentés au résultat du budget annexe 2022 sont justes.





**Madame la Présidente** s'étant retirée au moment des votes,

Constatant qu'il n'y a plus ni remarque ni question, sur la proposition de **Monsieur SICRE**, président de cette partie de séance, le **Comité syndical** délibère.

Il est proposé au **Comité syndical** d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget annexe du Smectom, ainsi que l'état des restes à réaliser d'investissement correspondants.

**Le compte administratif du budget annexe est adopté par 67 voix pour et 1 voix contre.**

**Madame la Présidente** réintègre la séance et en reprend la présidence.

#### 4. Affectation des résultats (Délibération) (Cf. chapitre 10 de la Note de synthèse)

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, **Madame la Présidente** propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

**Madame la Présidente** rappelle que le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

##### 1. Budget Principal

Constatant que le compte administratif du budget principal présente les résultats suivants :

Budget principal	Résultats CA 2021	Résultat CA 2022	Restes à réaliser 2022	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	3 156 716,12	- 506 161,39	3 743 995,08	- 3 743 995,08	- 1 093 440,35
Fonctionnement	904 048,23	2 417 996,47			3 322 044,70

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement [déficit] de la section d'investissement), **Madame la Présidente** propose au Comité syndical d'affecter le résultat comme suit :

<b>Reprise et Affectation du Résultat 2022</b>	
<b>Reprise et affectation du résultat, en euros</b>	
Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	3 322 044,70
Restes à réaliser Dépenses à reporter en 2023	3 743 995,08
Restes à réaliser Recettes à reporter en 2023	0,00
<b>Affectation obligatoire : Couverture du besoin de Financement au 1068</b>	1 093 440,35
Excédent d'investissement à reprendre au R001	2 650 554,73
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (cf 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002)	2 228 604,35



## 2. Budget Annexe

Constatant que le compte administratif du budget annexe présente les résultats suivants :

Budget annexe	Résultats CA 2021	Résultat CA 2022	Restes à réaliser 2022	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement					
Fonctionnement	565,11	- 99,62			465,49

Madame la Présidente propose au Comité syndical d'affecter le résultat comme suit :

<b>Reprise et Affectation du Résultat 2022</b>	
<b>Reprise et affectation du résultat</b>	
Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022, en euros	465,49
<b>Affectation obligatoire : Couverture du besoin de Financement au 1068</b>	
Excédent d'investissement - reprise au R001	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (cf 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002)	465,49

L'excédent reporté (R002) du budget annexe sera transféré dans la section de fonctionnement du budget principal.

Sur la proposition de la Présidente, le Comité syndical délibère.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les propositions d'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe 2022, telles qu'exposées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 5. BUDGETS PRIMITIFS 2023 (Délibération)

(Cf. Chapitre 12 de la Note de synthèse)

Madame la Présidente fait la présentation du budget primitif 2023, tel que détaillé dans la note de synthèse.



## 1 - Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2022	CA 2022	BP2023	Variations BP2023 - CA2022
011 - Charges à caractère général	9 196 633	8 106 310	10 620 887	2 514 577
012 - Charges de personnel	10 941 500	10 628 958	11 441 779	812 821
65 - Charges de gestion courante	309 686	251 111	347 652	96 541
66 - Charges financières	274 000	154 200	255 917	101 718
67 - Charges exceptionnelles	18 000	7 123	18 336	11 213
68 - Dotations aux Provisions	15 000	3 982	15 100	11 118
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>20 754 819</b>	<b>19 151 684</b>	<b>22 835 572</b>	<b>3 683 888</b>
023 - Virement à la section d'investissement	179 656	0	1 072 846	1 072 846
042 - Amortissements	2 500 000	1 878 538	2 304 581	426 043
<b>Total des dépenses d'ordre fonctionnement</b>	<b>2 679 656</b>	<b>1 878 538</b>	<b>3 377 426</b>	<b>1 498 889</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCT.</b>	<b>23 434 475</b>	<b>21 030 222</b>	<b>26 212 998</b>	<b>5 182 776</b>

**Charges réelles de fonctionnement : +19,2 %, soit +3 684 K€ vs CA 2022**  
**Charges totales de fonctionnement : +24,6 % soit +5 183 K€ vs CA 2022**

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 10 620 887 €

Hausse : + 31 % (par rapport au CA 2022), soit + 2 515 577 €.

Ci-dessous les évolutions principales qui emportent pour 96 % la hausse du chapitre 011 :

Les hausses principales sont les conséquences des hausses tarifaires des marchés que le Smectom doit renouveler :  
déchets verts, maintenance du moteur du site de Berbiac +315 K€,

La hausse du taux de la TGAP pour 41000 tonnes stables : de 40 à 51 €/ tonne : +346 K€,

La hausse des tonnages, dont le report 2022, et des coûts de la SCIC du Plantaurel : +750 K€,

L'impact de l'inflation devrait se situer vers : +217 K€,

Les locations augmentent également du fait du choix de louer deux camions au lieu de les acquérir,

Le contrat d'électricité <36 KV augmente lui aussi lors de son renouvellement : + 122 K€

**Madame la Présidente** rappelle que ces 96 % de hausse du chapitre 11 ne sont pas du fait du Smectom : « *ce n'est pas un choix, ce n'est pas une politique locale, ce ne sont pas des investissements pour mener à bien des projets pour se faire plaisir, on parle bien de charges contraintes* ».



Variations principales de CA 2022 à BP 2023			
Postes budgétaires	K€	Causes variations	Niveau d'autonomie
- Contrats : SCIC	750	SCIC	Charge contrainte
- TGAP sur 41000 tonnes :	346	Sur base 41000 tonnes	Charge contrainte
- Maintenance moteur Berbiac :	315	Marché négocié	Charge contrainte
- Contrats : Traitement	267	Analyses Berbiac : +16K€; lixiviate 8000 to : +127K€; déchets verts : +42K€; rejet des eaux : +11K€; briques plâtrées : +32K€; aire de lavage : +12K€	
- Contrats : transport, composteurs, mailing	255	Transport : +133K€ : transport Couseran + gestion bas de quai Saverdun, OPRD : +37K€ : gestion des composteurs sous-traités; TI : +85 K€ : mailing badges	Charge contrainte
- Inflation :	217	Simulation sur base hausse des prix en 2023	Charge contrainte
- Locations :	182	2 camions loués non investis : +82K€, salle de distribution des bacs : +16K€, location broyeur : +21K€, 1 fourgon : +20K€; lavage colonnes déménagé de compte : +40K€	Charge contrainte
- Electricité :	122	Hausse des tarifs négociés sur petites déchetteries	Charge contrainte
- Total des charges complémentaires :	2 414		
<b>Total de l'évolution du chapitre 11 :</b>	<b>2 514</b>	<b>Soit en % de la variation du chapitre 11, variation des postes principaux :</b>	<b>96%</b>

Madame la Présidente fait à l'assemblée une présentation de chaque poste référencé au tableau (ci-dessus) présenté en séance.

Pour ce qui concerne l'augmentation des différentes factures émises par la SCIC du Plantaurel (Cf. 1<sup>er</sup> ligne du tableau ci-dessus), Madame la Présidente rappelle que le centre de tri n'a pas pu fonctionner une grosse partie de l'année 2022 du fait des travaux de modernisation, il y a donc un gros effet report sur l'année 2023, qu'il y a aussi, « et cela il faut s'en féliciter », une augmentation des tonnages traités, qui expliquent cette évolution à la hausse à +750 000 €.

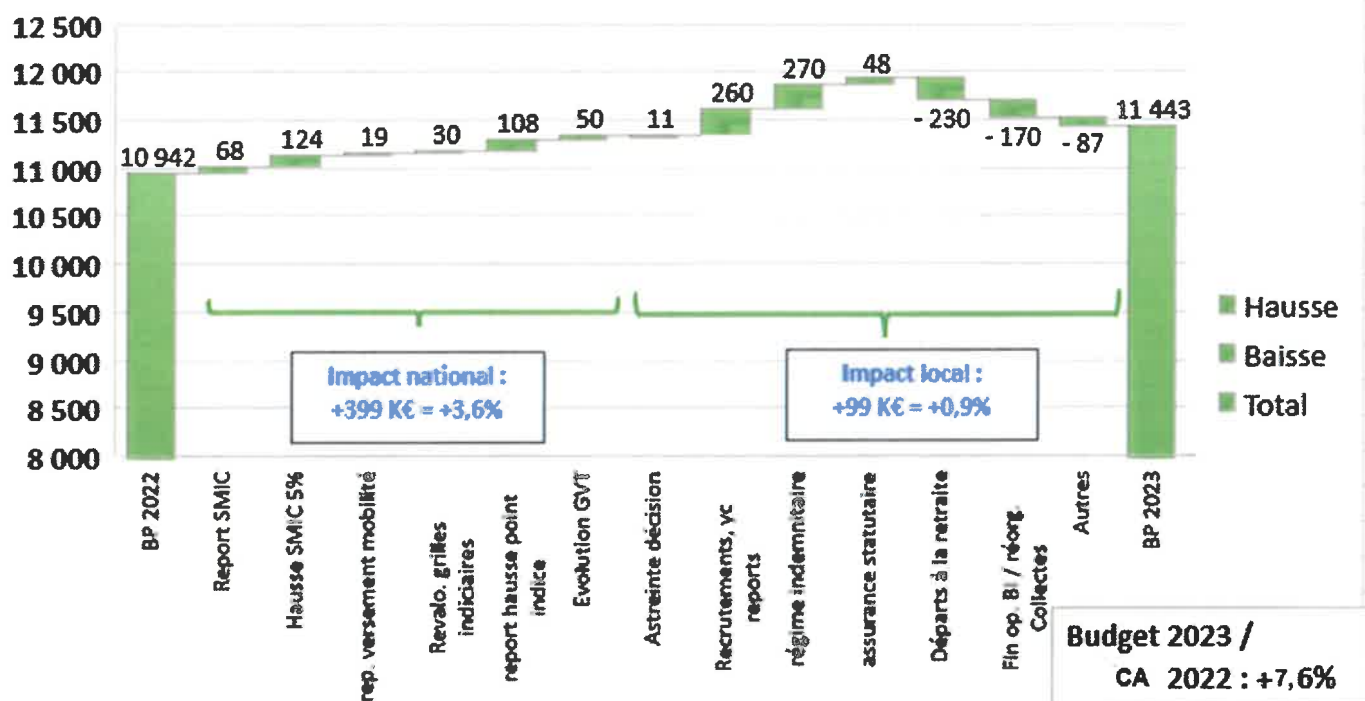
Madame la Présidente profite de cette présentation pour insister auprès des élu-es sur l'importance pour les communes de faire appel au moyen de réduction des déchets que sont les broyeurs, « parce que l'on voit encore trop de communes qui apportent des branchages en déchèteries alors que ce sont des matières, des ressources qui pourraient venir enrichir les sols et, accessoirement, diminuer nos charges ».

**- Charges de Personnel » (chapitre 012) : 11 441 779 €**

**En hausse de 812 821 €, soit +7.6% vs CA 2022.**



## Evolution Chp 012 BP 2022 - BP 2023 - +500 K€ vs BP 2022



- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :** 347 652 €  
En hausse de 38 % (+ 96 541 €) liées aux charges relatives aux prestations en nuage, destinées à améliorer le fonctionnement et l'analyse de l'activité du Smectom.
- **Charges financières (chapitre 66) :** 255 917 €  
En augmentation du fait de la hausse de l'endettement du Smectom.
- **Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :** 18 336 €  
Contient essentiellement les prévisions de titres annulés.
- **Dotations aux provisions (chapitre 68) :** 151 000 €  
En augmentation afin de pouvoir constituer des provisions pour procédures individuelles ou collectives, protection fonctionnelle des élu-es, et pour créances douteuses, à la demande du Comptable public.
- **Dotations aux amortissements :** 2 304 581 €
- **Virement à la section d'investissement :** 1 072 846 €  
Constitue l'autofinancement indispensable pour pouvoir financer une partie des investissements structurants programmés.

## 2 – Recettes de fonctionnement

Madame la Présidente précise que les recettes de fonctionnement vont être présentées telles qu'elles ont été négociées entre les Présidents d'EPCI, avec pour trajectoire une progression de 3 % des contributions. Elle rappelle que « les bases fiscales se revalorisent de 6,2 %, ce qui veut dire que l'assiette sur laquelle est calculée la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va augmenter mécaniquement de 6,2 %, ce qui signifie que pour une collectivité qui ne touche pas d'un iota son taux de TEOM, sa recette va mécaniquement augmenter de 6,2 %, sans que ce soit de sa responsabilité ; c'est le contexte économique qui veut ça et c'est l'Etat qui a décidé de cette augmentation. Donc en réduisant cette augmentation à 3 %, cela veut dire que les bases augmentant de 6,2 % et si l'on ne veut pas que le produit (la TEOM) ne progresse de plus de 3 %, parce que je rappelle qu'il doit être intégralement consacré au financement du service de gestion des déchets, il faudra donc voir à baisser les taux ».

Chapitres	BP 2022	CA 2022	BP2023	Variations BP2023 - CA2022
013 - Atténuations de charges	250 000	290 740	214 000	-76 740
70 - Produits des services	20 296 306	21 185 878	21 645 079	459 201
74 - Dotations, subventions et participations	158 250	40 308	330 407	290 098
75 - Autres produits de gestion courante	1 280 485	1 477 359	1 534 908	57 549
77 - Produits exceptionnels	10 000	116 245	10 000	-106 245
78 - Reprises sur amortissements et provisions	10 386	10 385	0	-10 385
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>22 005 427</b>	<b>23 120 915</b>	<b>23 734 394</b>	<b>613 479</b>
042 - opérations d'ordre entre section (tx en régie)	525 000	327 303	250 000	-77 303
<b>Total des recettes d'ordre fonctionnement</b>	<b>525 000</b>	<b>327 303</b>	<b>250 000</b>	<b>-77 303</b>
002 - Excédent antérieur reporté de fonct.	904 048	904 048	2 228 604	1 324 556
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 434 475</b>	<b>24 352 267</b>	<b>26 212 998</b>	<b>1 860 732</b>

Recettes réelles de fonctionnement : 23 734 394 €, soit une hausse de 2,7 % par rapport au CA 2022, soit + 613 479 €.

L'excédent antérieur reporté de fonctionnement est de 2 228 604 €, dont 2 000 000 € d'emprunt mobilisé fin décembre 2022 contre 904 048 € en 2021.

Madame la Présidente fait ensuite une présentation pour chaque poste :

- Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 214 000 €

Ce chapitre de remboursements sur rémunérations du personnel serait en baisse de 76 740 € (-26,4%) compte tenu des pertes de recettes liées à l'allongement du délai de franchise du marché d'assurance statutaire du personnel.

- Chapitre 70 « Produits des services » : 21 645 080 €

Ce chapitre, en hausse de 2,2 % en 2023 vs CA2022, comporte les participations des adhérents ainsi que les produits issus des services, vente de marchandises et redevance spéciale. Les principales évolutions des prévisions budgétaires pour 2023 sont les suivantes :

- La hausse des contributions des adhérents collecte et traitement réaménagée cette année pour parvenir à une participation fixe contribution solidaire + contribution fixe à l'année et réajustable les années suivantes, Collecte et Traitement et Traitement seul unifiés, en hausse de 3% vs CA 2022 : 18 482 130 €
- Légère hausse des recettes liée à l'augmentation des tarifs de la redevance spéciale et aux nouveaux contrats dès le premier litre collecté : 1 200 000 €,
- Hausse de la revente d'électricité produite sur le site de Berbiac correspondant à un rattrapage de la facturation du T4 2022 : 1 155 000 €
- Baisse des produits de la revente de matériaux tenant compte de la baisse des cours de reprise des matériaux constatée en 2022 : 792 950 €

- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 330 407 €

Ce chapitre comprend la Dotation Globale de Fonctionnement pour les permanents syndicaux (compensation pour mise à disposition de fonctionnaires auprès d'organisations syndicales), la participation de la Communauté de Communes du Volvestre à l'accueil des usagers de Haute-Garonne dans la déchèterie de Lézat-sur-Lèze, et un soutien de CITEO.

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 1 534 908 €

Chapitre comportant essentiellement les aides des éco-organismes (CITEO : ex-ECOFOLIO et ex-ECO-Emballages, ECO-Mobilier, OCAD3E, EcoDDS...), et le loyer + électricité de la SCIC du Plantaurel. Le loyer de la SCIC bénéficie d'un avoir de 22 000 € pour tenir compte de l'indisponibilité des locaux suite aux travaux sur le Centre de tri début 2022.

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : Chapitre dont les produits sont aléatoires et pour lesquels les prévisions restent stables : 10 000 €

- Chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provision » : Pas de recettes prévues sur ce chapitre.

Madame la Présidente poursuit par la présentation des dépenses d'investissement.

### 3 - Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2022	CA 2022	BP2023	Variations BP2023 - CA2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	1800 000	1555 099	1926 406	371 307
20 - Immobilisations incorporelles	206 718	73 173	226 000	152 827
21 - Immobilisations corporelles	2 777 134	2 920 743	3 405 729	484 986
23 - Immobilisations en cours	68 649	7 432	60 000	52 568
26 - Participations et créances	4 000	4 000	0	-4 000
APICP - Varilhes 1	958 060	3 578 813	434 609	-3 144 204
APICP - Réfection des déchetteries	1 191 000	1 387 210	578 000	-809 210
APICP - Réfection Quais de Transfert	0	65 037	0	-65 037
APICP - Installations Berbiac	1 007 165	339 974	421 500	81 526
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 012 725</b>	<b>9 931 480</b>	<b>7 052 244</b>	<b>-2 879 236</b>
Restes à réaliser de l'exercice 2022	6 107 511	0	3 743 995	3 743 995
<b>Total des dépenses réelles d'invest. avec RAR</b>	<b>14 120 237</b>	<b>9 931 480</b>	<b>10 796 239</b>	<b>864 759</b>
040 - Travaux en régie	525 000	327 303	250 000	-77 303
041 - Opérations patrimoniales	300 000	77 343	170 000	92 657
<b>Total des dépenses d'ordre investissement</b>	<b>825 000</b>	<b>404 647</b>	<b>420 000</b>	<b>15 353</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 945 237</b>	<b>10 336 127</b>	<b>11 216 239</b>	<b>880 112</b>

**Dépenses réelles d'investissement 2023 : 7 052 244 € auxquelles s'ajoutent 3 743 995 € de restes à réaliser 2022 et 420 000 € de dépenses d'ordre.  
Dépenses totales d'investissement 2023 : 11 216 239 €**

En 2023, sur les 4 979 838 € inscrits au Budget se retrouvent les enveloppes suivantes :

- 2 958 k€ de matériels destinés à la collecte dont :
  - Bornes d'apport volontaire aériennes, enterrées ou semi enterrées : 2 189 k€
  - Bacs individuels OMR et bacs jaunes : 178 k€
  - Composteurs, bioseaux et broyeurs : 140 k€
  - Matériel de contrôle d'accès en déchetterie : 179 k€
  - Matériel système embarqué de géo localisation : 272 k€
- Travaux sur les déchèteries (levées mises en demeure et entretien courant) : 437 k€
- Travaux et matériels du site de Berbiac, (voirie, étanchéité) : 422 k€
- Travaux de modernisation du centre de tri (process) : 374 k€
- Matériel de transport (tractopelle, benne, filets de transport) : 676 k€

Madame la Présidente précise que ces lignes d'immobilisations (ci-dessus) sont complétées par des immobilisations en-cours, des immobilisations incorporées et remboursement d'emprunts, pour aboutir aux 7 052 244 €.

#### 4 – Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2022	CA 2022	BP2023	Variations BP2023 - CA2022
10 - Dotations (sauf 1068)	1 000 000	1 241 034	1 100 000	-141 034
13 - Subventions	1 736 500	1 972 942	892 213	-1 080 729
16 - Emprunts prévisionnel	2 971 569	2 000 000	1 932 605	-67 395
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 708 069</b>	<b>5 213 975</b>	<b>3 924 818</b>	<b>-1 289 158</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	329 656	0	1 072 846	1 072 846
040 - Amortissements	2 500 000	1 878 538	2 304 581	426 043
041 - Opérations patrimoniales	300 000	77 343	170 000	92 657
<b>Total des recettes d'ordre investissement</b>	<b>3 129 656</b>	<b>1 955 881</b>	<b>3 547 426</b>	<b>1 591 546</b>
Restes à réaliser de l'exercice 2022/2023	290 686	0	0	0
001 - Excédent reporté d'investissement	3 156 716	3 156 716	2 650 555	-506 161
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 660 109	2 660 109	1 093 440	-1 566 669
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 945 236</b>	<b>12 986 681</b>	<b>11 216 239</b>	<b>-1 770 442</b>

**Recettes réelles d'investissement : 3 924 818 € dont 1 932 605 € d'emprunt prévisionnel.**

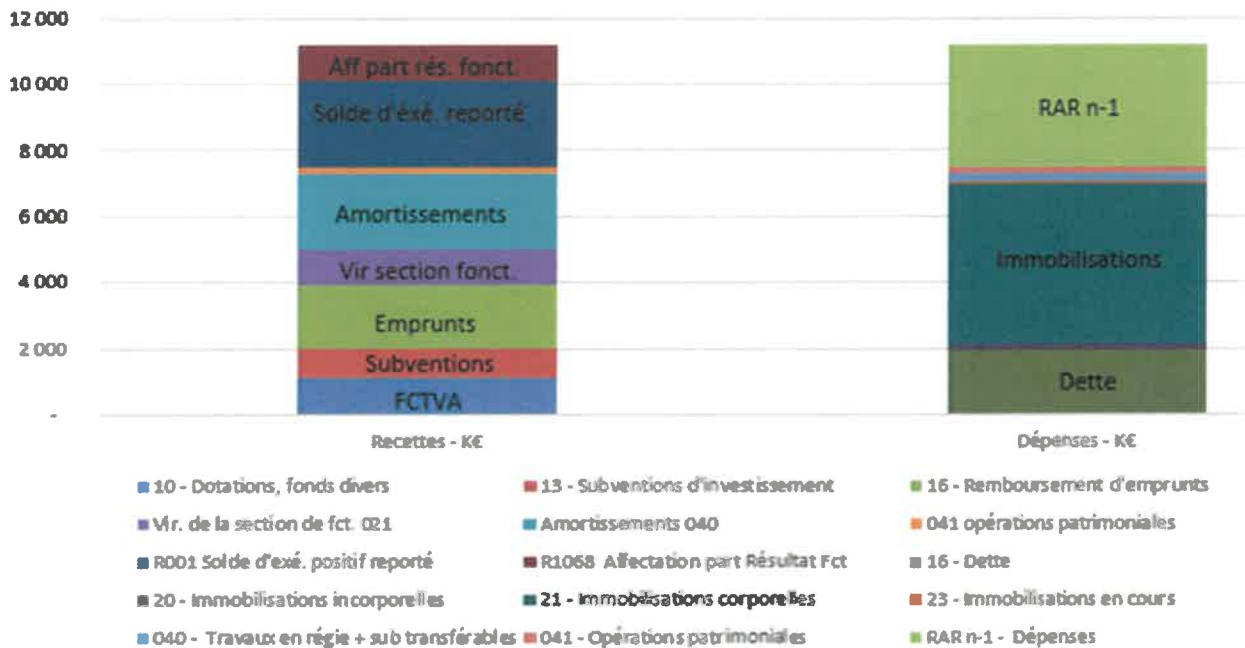
**Recettes totales d'investissement : 11 216 605 €**





Madame la Présidente fait ensuite la présentation graphique de l'équilibre de la section d'investissement :

### Dépenses et recettes d'investissement BP 2023



### 5 - Le programme pluriannuel d'investissement 2023-2027

Madame la Présidente explique que le programme pluriannuel d'investissements a été remis à jour pour les années 2023 à 2027 et s'élève à 21,4 M€ d'opérations regroupées par actions (ci-dessous) :

Natures	Valeurs						2023-2027
	2023	2024	2025	2026	2027		
Acquisition et renouvellement des équipements et matériels	277 000	142 000	737 000	137 000	117 000	1 410 000	
Acquisition et renouvellement des systèmes de remontées d'information	225 104	116 000	21 000			362 104	
Acquisition et renouvellement des véhicules et engins	676 200	716 750	1 474 000	558 000	342 000	3 766 950	
Actions liées à la sécurité des agents et des biens	51 000	80 000	70 000	62 000	62 000	325 000	
Amélioration et renouvellement des équipements de collecte existants	1 087 604	61 000	61 000	61 000	50 000	1 320 604	
Création de nouvelles installations et équipements	180 000	1 055 000	1 880 000	1 770 000	270 000	5 155 000	
Déploiement des équipements de collecte	991 158	201 000	156 000	135 000	110 000	1 593 158	
Équipement des véhicules/engins	118 213	9 600	9 600	9 600		147 013	
Études préalables/Urbanisme	22 000	77 000	37 000	25 000	25 000	186 000	
Gestion courante des sites - Travaux et aménagements	198 000	578 500	111 500	111 500	98 500	1 098 000	
Gestion courante ISDND - Travaux d'aménagements	407 500	604 000	233 000	519 000	198 000	1 961 500	
Mise en conformité réglementaire des installations	304 000	2 885 000	15 000	15 000	16 000	3 235 000	
Modernisation du Centre de tri	373 609	10 000	10 000	20 000		413 609	
Renouvellement des équipements informatiques	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000	
Travaux de renouvellement des équipements existants	35 000	130 000	80 000	31 000	31 000	307 000	
Renouvellement des équipements de collecte	3 450					3 450	
<b>Total général</b>	<b>4 979 838</b>	<b>6 695 850</b>	<b>4 925 100</b>	<b>3 484 100</b>	<b>1 349 500</b>	<b>21 434 388</b>	

Pour finir, Madame la Présidente fait la présentation comptable du budget principal primitif 2023 :

Fonctionnement BP 2023		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget ( 1 )	26 212 998,24	23 984 393,89
Reports	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent ( 2 )	-	-
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté ( 2 )		2 228 604,35
	<b>Total de la section de Fonctionnement ( 3 )</b>	<b>26 212 998,24</b>	<b>26 212 998,24</b>
Investissement BP 2023		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote	Crédits d'investissement ( 1 ) votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 472 244,14	8 565 684,41
Reports	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent ( 2 )	3 743 995,00	-
Reports	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ( 2 )		2 650 554,73
	<b>Total de la section d'investissement ( 3 )</b>	<b>11 216 239,14</b>	<b>11 216 239,14</b>
	<b>Total du budget ( 3 )</b>	<b>37 429 237,38</b>	<b>37 429 237,38</b>

**Monsieur PÉCHIN (délégué CAPFV)** rappelle que le Smectom est un syndicat à vocation unique et qu'il est du devoir des élu-es délégué-es qui y siègent de lui donner les moyens de fonctionner, « *et ce n'est pas ce qui est en train d'être fait* ». Il ajoute que selon lui « *il y a de l'irresponsabilité dans ce qu'a proposé la commission finances, de l'irresponsabilité quant à l'avenir du Smectom* ». **Monsieur PÉCHIN** indique qu'il s'oppose donc fortement à ce budget, et propose un vote à bulletin secret.

**Monsieur MÉMAIN (délégué CCPAP)** explique qu'il pense que le Smectom devrait a minima appliquer la hausse des bases tarifaires, « *car il n'y a aucune raison que ce qui va être encaissé dans les EPCI ne soit pas répercuté au niveau du Smectom* ». Il ajoute que de plus, selon lui, les prévisions de baisse de tonnages destinés à l'enfouissement ne reflètent pas quelque chose de raisonnable, « *on peut aller beaucoup plus loin que cela* ».

**Monsieur BORDALLO (délégué CCAL)** indique être tout à fait d'accord avec les deux précédentes interventions et ajoute qu'il trouve « *scandaleux que des présidents d'EPCI veuillent préserver leurs électeurs sur leurs « petits territoires » et planter complètement le Smectom, c'est-à-dire à terme le privatiser* ». **Monsieur BORDALLO** interroge ensuite la Présidente sur ce qu'il serait possible de faire en cas de vote majoritaire « contre » le budget proposé ce jour en séance. **Madame la Présidente** répond que l'on peut soumettre le choix à l'assemblée, soit de la projection à 3 %, soit de la projection à 6,2 %, ou encore le choix d'une position alternative.

**Madame la Présidente** ajoute qu'elle n'assumera pas la responsabilité de mettre le Smectom sous tutelle. Elle ajoute « *qu'un budget présenté avec une capacité de désendettement à 28 ans, et en sachant déjà que l'année prochaine celui-ci sera présenté avec un emprunt prévisionnel à 8 millions d'euros, est un budget « insincère » (...)* Une projection des contributions à hauteur des 6,2 % permettrait de rester sur une capacité de désendettement de 15 ans. Cela permettrait, malgré tout, de continuer à financer l'activité du syndicat ».

**Monsieur ROCHET (1<sup>er</sup> vice-président et Président de la CCPAP)** rappelle que depuis plusieurs années le Smectom présente des augmentations bien plus élevées que l'inflation. Il trouve injuste de dire que ce sont les EPCI qui vont seuls bénéficier de l'augmentation des bases fiscales. **Monsieur ROCHET** souhaite également rappeler que le montant annuel moyen de TEOM au niveau national est inférieur à 100 €/habitant, alors qu'en Ariège il est de ± 150 €/habitant. **Monsieur ROCHET** explique ensuite que ce qui est proposé aujourd'hui a fait l'objet de nombreuses négociations.

**Madame la Présidente** précise que seulement cinq réunions de la commission des finances ont été tenues, les autres réunions n'ayant eu lieu qu'entre Présidents d'EPCI, sans participation de la Présidente du Smectom ni même du vice-président en charge des finances.

**Monsieur BONNEL (délégué CAPFV)** interroge lui aussi la Présidente sur l'hypothèse où le budget proposé ne serait pas voté dans les délais. Il rappelle que la procédure est que c'est le Préfet qui doit arrêter le budget en s'appuyant sur l'avis de la Chambre régionale des comptes (CRC). **Monsieur BONNEL** ajoute que selon lui, « entre la CRC et le Directeur des finances publiques, ce qui va emporter la décision c'est l'augmentation des bases de valeur locative ». Il explique qu'il y a donc peut-être un accord à trouver au sein du Comité syndical, entre la marge des 3 % et des 6,2 % d'augmentation des bases fiscales.

**Monsieur PÉCHIN** explique qu'en matière de dépenses, « l'EPCI a plus de marges de manœuvre que le Smectom » puisque les charges du syndicat sont pour l'essentiel contraintes par l'Etat. Il ajoute qu'un budget voté tel que proposé ferait « couler » le Smectom. Il appelle à ce que chacun-e prenne ses responsabilités.

**Monsieur TOMÉO (vice-président et Président de la CCPM)** explique qu'il est conscient que le Smectom pourrait être mis sous tutelle en 2024. Il indique également que selon lui ce qui divise aujourd'hui les délégué-es du Smectom, ce sont les dépenses contraintes par l'Etat. **Monsieur TOMÉO** ajoute que face à ces contraintes financières, les élus locaux devraient se mobiliser.

**Monsieur BORDALLO** demande de proposer au vote un budget à +6 %.

Quelques autres échanges ont lieu entre élu-es dans l'assemblée, sur les contraintes financières imposées par l'Etat et sur le devenir du syndicat.

Un délégué explique ensuite qu'il regrette le « rôle d'influenceur » que peuvent se permettre de prendre certains présidents d'intercommunalité auprès des délégué-es du Smectom quant aux décisions à prendre par le Comité syndical.

Pour répondre à une question posée dans l'assemblée, **Madame la Présidente** confirme qu'au niveau national, toutes les collectivités qui ont la compétence « déchets », qu'il s'agisse d'EPCI ou de syndicats, subissent les mêmes mécanismes d'augmentation de la TGAP, des bases fiscales... Elle ajoute que jamais le Smectom ne s'est trouvé dans une situation aussi délicate et qu'elle n'arriverait pas à comprendre que le Comité syndical n'agisse pas en fonction.

A la demande de plusieurs délégué-es, **Madame la Présidente** soumet à l'assemblée la proposition de voter le budget proposé à bulletin secret.

Avec 21 pour, soit moins que le tiers des membres présents (65 au moment du vote), la demande est rejetée.

A la demande de la Présidente, **Monsieur MÉDICI** rappelle à l'assemblée que deux votes proposés ce jour sont étroitement liés mais bien distincts : le vote du budget et par ailleurs le vote du calcul des contributions des EPCI membres du Syndicat.

**Madame la Présidente** soumet au vote le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 tel que présenté en séance.

**Le budget principal est rejeté par 42 voix contre, 12 voix pour et 11 abstentions.**

**Madame la Présidente** lève la séance à 22h08.

La Présidente,  
**Florence ROUCH**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves downwards at the end.